

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

### DELIBERATION

#### **OBJET : Motion de soutien à l'AIPSH**

---

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la situation de l'Association pour l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap ( AIPSH ). Cette association, présente sur le Pays de Lorient depuis 1971, a mis en place un service d'une quarantaine d'auxiliaires de vie intervenant au domicile de 56 personnes victimes de lourds handicaps, dont certaines sont suivies depuis 25 ans. C'est l'un des seuls services prestataires en France à être ouvert 24 heures sur 24.

Ces auxiliaires de vie interviennent auprès des personnes handicapées, qui ne parviennent plus à assumer seules les tâches de la vie quotidienne, pour permettre leur maintien à domicile.

Les activités des auxiliaires de vie de l'AIPSH sont aujourd'hui menacées. L'Etat vient en effet d'annoncer la suppression d'une ligne de crédit de 70 millions d'euros dans la loi de finance 2008. Cette décision, qui remet en cause la participation forfaitaire annuelle de la DDASS ( soit 376 000 euros ), ne sera pas sans conséquence pour les personnes victimes de lourds handicaps, puisqu'elles ne pourront plus bénéficier de l'intervention d'un personnel diplômé et spécialisé.

L'AIPSH risque donc de devoir fermer son service d'auxiliaires de vie en licenciant 32 salariés, en ne renouvelant pas les CDD de 11 personnes, et en laissant sans solution les 56 personnes handicapées qui vivent actuellement à leur domicile dans les différentes communes du Pays de Lorient.

Le Conseil Municipal exprime son soutien à l'AIPSH qui joue un rôle fondamental au Pays de Lorient en permettant, depuis des années, l'insertion des personnes handicapées dans la Cité, et à tous les autres organismes sociaux intervenant dans ce même domaine.

Conscient des enjeux et des conséquences d'une telle mesure, et pour ne pas remettre en cause le droit de ces personnes à vivre en autonomie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DEMANDE l'organisation dès que possible d'une table ronde réunissant l'Etat, le Conseil Général et les Elus, afin qu'une solution soit trouvée pour permettre le maintien à domicile des personnes handicapées.
- 

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Conseiller général,

Loïc LE MEUR